

il est dit que si le Gouvernement actuel arrivait au pouvoir la subvention serait augmentée de \$700,000 par an. Je cite le paragraphe :

Bennett remplira jusqu'au bout les termes de la décision Duncan, enrichissant ainsi notre province d'environ \$700,000 par année.

Je ne tiens pas le premier ministre responsable de cette promesse, mais quelqu'un l'a faite et un certain nombre de nos électeurs y ont cru. Cependant, j'espère que le moment n'est pas très éloigné où cette question, qui passionne le peuple des Provinces maritimes, fera l'objet d'une étude complète et sera réglée d'une manière satisfaisante.

Le très hon. M. BENNETT: En tout cas, il ne semble pas qu'il y ait eu assez d'électeurs croyant à cette promesse pour empêcher que mon honorable ami ne soit élu. Je n'ai pas entendu ce chiffre auparavant. Au cours de leur récente visite à Ottawa, les premiers ministres du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Eduard ont suggéré la nomination d'une commission dans le but de s'occuper de ce qu'ils disaient être les recommandations oubliées du rapport Duncan et le Gouvernement en a conclu que la meilleure chose à faire était de faire entendre les représentants de chacune des provinces devant un comité de tout le cabinet. Nous avons prévenu les premiers ministres des trois provinces que nous entendrions les représentations de chacun devant le comité composé de tout le cabinet, quant aux points qu'ils entendaient établir au sujet des recommandations du rapport Duncan auxquelles on n'a pas donné effet.

Telle est la situation et cela comprend la question sur laquelle on vient d'appeler l'attention. L'honorable député a parfaitement raison en disant que la question est pendante depuis longtemps. Je me souviens qu'en août 1930 on nous a accordé l'honneur de servir le pays, et cette question avait été agitée déjà plusieurs années auparavant. Nous comptons que, grâce à cette occasion de porter des représentations devant un comité de tout le cabinet, les premiers ministres des provinces, ou leurs conseillers ou quiconque les représentera, se trouveront en mesure de faire connaître au Gouvernement les points exacts qui, selon eux, restent à régler pour que les conclusions du rapport Duncan soient totalement mises à exécution. Cela fait, le Gouvernement agira du mieux qu'il pourra en tenant compte des représentations qu'on lui aura faites.

M. MICHAUD: Je suis heureux de constater que le premier ministre a laissé entrevoir une lueur d'espoir aux habitants des Provinces maritimes. Sans anticiper sur les représentations qui pourront être faites par les premiers ministres des provinces ou leurs conseillers, on

[M. MacLean.]

me permettra de dire qu'il est une recommandation du rapport Duncan à laquelle on n'a pas donné suite; j'ai parlé des subsides ou de l'augmentation des subventions aux provinces. Les crédits ont été portés quelque temps au budget, en attendant un arrangement décisif et final. Jusqu'ici, depuis le début de la session, nous avons entendu beaucoup parler des réclamations et des droits des gens de l'Ouest au sujet de l'augmentation de subventions et subsides, par le gouvernement fédéral. Ceux qui ont parlé au nom des Provinces maritimes ont été très modestes, parce qu'ils ont foi dans la justice de leurs réclamations et savent qu'elles seront réglées sous peu. La question de l'augmentation des subsides est d'une importance vitale pour les Provinces maritimes. Mon intention, ce soir, n'est pas d'entrer dans les détails, mais simplement de mentionner le fait que les Provinces maritimes n'ont pas reçu d'aide financière importante pendant la dépression, du moins en comparaison de ce qui a été accordé aux autres parties du pays.

Quelques-unes des provinces, et surtout le Nouveau-Brunswick, comptent sur une augmentation de la subvention fédérale pour équilibrer leur budget de l'an prochain. Il faut espérer que l'on réglera cette question d'une façon ou d'une autre et qu'avant la fin de la présente année financière, en novembre, on augmentera la subvention pour compenser ce qu'on eût dû leur accorder il y a quelques années. Cette augmentation serait une compensation pour la perte que ces provinces ont subie en acceptant la confédération. La question viendra sûrement sur le tapis au cours de la présente session et tous les représentants des Provinces maritimes auront l'avantage d'exprimer leurs vues. Je suis tout de même heureux de remarquer que cette affaire vient d'avancer d'un pas dans la bonne voie et qu'on a conclu des arrangements avec les premiers ministres de ces provinces, lesquels exposeront leurs réclamations au Gouvernement en bonne et due forme.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): J'ai une question à poser. Ce n'est peut-être pas le moment de le faire, mais je suis certain que le premier ministre n'aura aucune objection à y répondre. Y a-t-il quelque chose de vrai dans le bruit qui veut qu'on ait nommé une commission chargée de reviser l'arrangement conclu avec la Saskatchewan?

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député doit se rappeler que, d'après l'arrangement conclu entre le gouvernement fédéral et les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, on devait créer une commission chargée de déterminer deux questions. La première était de savoir si oui ou non la Saskatchewan et l'Alberta avaient droit à une indem-